



Les ^{Petits} Plus — de Mme Paie



Tous les trucs et astuces de la Paie Autonome Assistée
pour vous simplifier l'utilisation de votre logiciel

ACTUALITÉS

>> MNS et cotisations ".NE"

En principe, les cotisations avec un code libellé .NE recueillent les options salariales individuelles rattachées à des contrats facultatifs ou individuels, non déductibles du montant net social. En pratique, elles recueillent également les options salariales individuelles rattachées à des contrats collectifs, déductibles du montant net social.

Le paramétrage actuel des cotisations ".NE" ne permet pas de distinguer les options salariales individuelles rattachées à des contrats facultatifs ou individuels de celles rattachées à des contrats collectifs.

Les contrats facultatifs ou individuels portés en paie étant moins répandus que les contrats collectifs, il a été décidé de privilégier le traitement des options salariales individuelles rattachées à des contrats collectifs. Ainsi, leur déduction du MNS est rétablie.

Pour aller plus loin, voir le focus juridique [Traitement social et fiscal des options salariales individuelles frais de santé/prévoyance/retraite et codes cotisations .NE](#).

>> Nouveautés pour la gestion des arrêts de travail

Rappel : Historiquement, un régime de tolérance appliqué aux arrêts maladie par les CPAM permettait d'une part, la poursuite du versement des IJSS pour les périodes non prescrites entre deux arrêts dans la limite de 3 jours calendaires et d'autre part, la prise en charge des prolongations dès le 1er jour sans application d'un nouveau de délai de carence. À date d'effet du 1er septembre 2024, l'Assurance Maladie a mis un terme à ces pratiques dérogatoires en diffusant de nouvelles consignes de traitement :

- >> Concernant les périodes non prescrites entre deux arrêts : Le versement des IJSS se trouve désormais suspendu ;



- >> Concernant les prescriptions médicales de prolongation : Si celles-ci interviennent dans un délai calendaire maximal de 2 jours calendaires après l'arrêt précédent, le versement des IJSS reprend dès le 1er jour de prolongation. Dans le cas contraire, l'arrêt de prolongation se voit requalifié en arrêt initial avec application d'un nouveau délai de carence de 3 jours calendaires et une obligation de signaler ce nouvel arrêt.

Côté logiciel : En réponse aux nouvelles consignes de la CNAM concernant la gestion des prolongations d'arrêts de travail pour les salariés du régime général, nous avons apporté des modifications fonctionnelles dans My Silae Gestionnaire de Paie pour permettre des pratiques conformes aux nouvelles règles d'indemnisation.

Un nouveau champ "Type d'arrêt" vous est désormais proposé avec les coches Initial et Prolongation pour les absences médicales du groupe Santé ayant les codes :

- >> IOO : Maladie non professionnelle ;
- >> IO3 : Maladie non professionnelle (IJSSAT/multi-employeurs) ;
- >> IO4 : Congé pathologique post-natal ;
- >> IIO : Maladie professionnelle ;
- >> IOO : Accident de travail ;
- >> IOO : Accident de trajet.

Ces nouvelles coches conservent l'automatisation des calculs de maintien et des IJSS.

Voir les fiches : [Gestion des arrêts de travail pour Maladie Non Professionnelle \(MNP\)](#) & [Gestion des arrêts pour Accident de travail ou Maladie professionnelle](#).

>> Nouveautés module d'épargne salariale

La gestion des versements intègre de nouvelles fonctionnalités :

- >> Le calcul et la suppression partiels des bulletins supplémentaires ;
- >> L'ajout d'un bouton de filtrage et de case à cocher pour faciliter la gestion ;
- >> L'import Excel possible après un calcul partiel des bulletins d'épargne.

Voir la fiche [3. Verser des primes d'épargne salariale \(participation, intéressement\)](#).



PARAMÉTRAGES

>> Subrogation fiche Société - Règle en fonction de l'ancienneté

Il est désormais possible de paramétrer de la subrogation en fonction de l'ancienneté des salariés.

Voir la fiche [La subrogation et l'attestation de salaire](#).

>> Mise à jour sur le transfert des jours de CET vers le PEE

Les jours de CET transférés vers le PEE ne bénéficient pas d'exonérations sociales et fiscales. Par ailleurs, il n'existe pas de limite au nombre de jours pouvant être transférés, sauf disposition contraire prévue par un accord d'entreprise.

Voir la fiche [Le plan d'épargne libre](#).

>> Nouvelle alerte fiche Salarié : Contrôle du calcul spécifique PSS activé

Une nouvelle alerte a été mise en place lorsque la case "Calcul spécifique PSS" est cochée sans que la case "Proratisation des plafonds en cas d'employeurs multiples" ne le soit.

Message d'alerte affiché : *"Si vous êtes dans le cas d'un salarié ayant plusieurs employeurs, il est nécessaire d'activer la case "Proratisation des plafonds en cas d'employeurs multiples" dans la Fiche Salarié, partie "Paramètres de paie". Dans le cas contraire, cette alerte peut être ignorée."*

Cette vérification vise à éviter des anomalies lors des

contrôles NEORèS, notamment l'anomalie UR_ANO_ASS_PLF_DIPAOII, susceptible d'aboutir à une DSN de substitution.

À vérifier : En cas de multi-employeurs, la case "Proratisation des plafonds" doit être activée.

>> Indemnité de précarité et absence maladie

Le calcul de l'indemnité de précarité a été corrigé afin de ne plus reconstituer l'absence maladie non indemnisée.

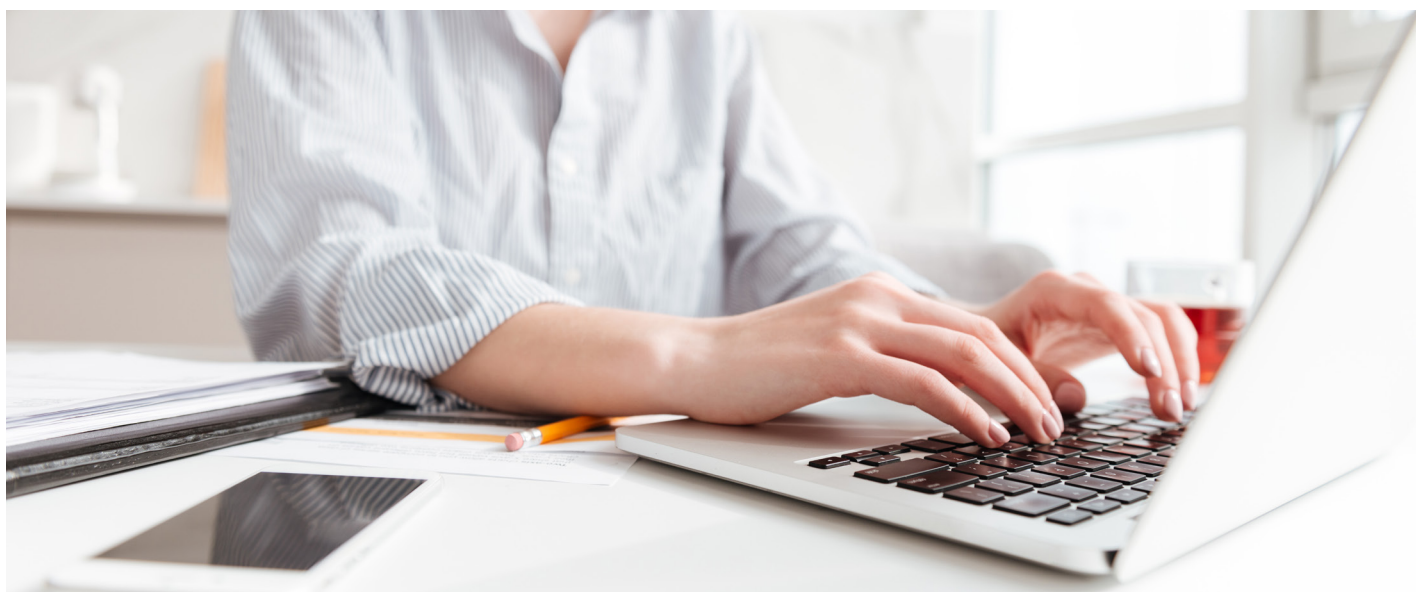
>> Saisie sur salaire et indemnité de rupture conventionnelle

En cas de multiples saisies sur salaire, l'indemnité de rupture conventionnelle est dorénavant prise en compte pour l'ensemble des saisies (saisie attribution ou saisie à tiers détenteur).

>> Anciens profils de l'épargne salariale ne peuvent plus être appelés

Les anciens profils d'épargne salariale qui pouvaient être appelés via les éléments variables ne sont plus disponibles. Pour l'instant, ils existent encore si vous les aviez appelés dans des profils de prime, mais ils ont vocation à disparaître. Nous vous rappelons que vous devez utiliser le nouveau Module d'épargne salariale dans le menu RH du dossier.

Voir la fiche [Épargne salariale : Généralités et contexte](#).





INTERFACE RH CONNECTÉE MY SILAE

Retrouvez ici les dernières évolutions concernant cette solution et n'hésitez pas à revenir vers nous si vous désirez une démonstration et/ou de plus amples renseignements.

>> Absence et mobilité

- >> Possibilité d'ajouter une absence en masse depuis l'espace Administrateur, pour un ensemble de salariés de la société ;
- >> Tableau de bord : Ajout d'un accès rapide pour déclarer un arrêt de travail ;
- >> Télétravail : Seules les sociétés avec le télétravail actif auront accès aux menus dédiés au télétravail.

>> Cycle de paie

- >> Ajout d'une fonctionnalité pour empêcher la validation multiple du cycle de paie, garantissant ainsi l'intégrité et la fiabilité du processus de paie ;
- >> Saisies des variables : multi-dossiers / rafraîchissement des données de la société sélectionnée.

>> Entretiens

- >> Simplifier la signature embarquée dans le module Entretiens : La signature se fera en click-to-sign (cocher une box pour que le nom apparaisse dynamiquement) ;
- >> Les deux réponses sont visibles au contributeur lorsque les deux participants ont envoyé les réponses, lorsque l'option "Voir les réponses du bénéficiaire" est désactivée ;
- >> Lorsque l'option "Voir les réponses du bénéficiaire" est activée et que le bénéficiaire a envoyé sa préparation en premier, un email est envoyé au

contributeur pour le notifier et lui donner accès directement aux réponses ;

- >> Tous les champs passent de 1 000 caractères à 3 000 caractères (réponses aux questions ouvertes, commentaires des questions, motif de refus).

>> Documents

Les administrateurs peuvent maintenant télécharger les documents post-paie suivants directement depuis My Silae Entreprise (fichiers Excel) :

- >> Écritures comptables
- >> Récapitulatif de paie
- >> Détail des cotisations
- >> Journal de paie
- >> Solde de repos
- >> Tableaux de charges

Les documents téléchargeables dépendent des droits donnés au contact dans My Silae GP.

>> Le module Visites Médicales est disponible

Le module permet de :

- >> Créer et suivre les visites selon leur nature (embauche, reprise, etc.) ;
- >> Paramétrer des alertes pour anticiper les échéances ;
- >> Centraliser toutes les données par salarié (convocation, visite, certificat, échéance) ;
- >> Synchroniser automatiquement les informations entre l'interface Gestionnaire de Paie et l'interface Entreprise de My Silae.



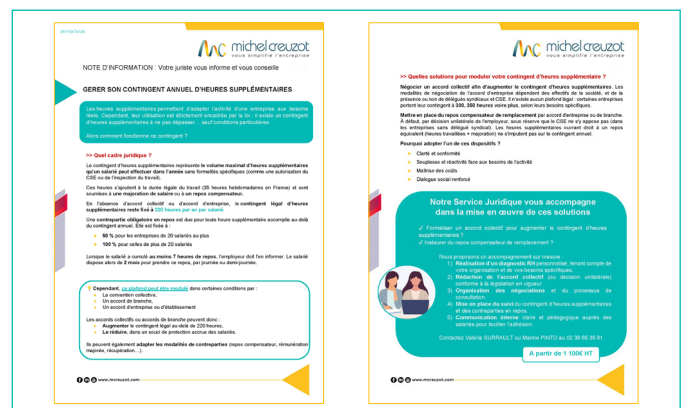
Note d'Information - Contingent annuel d'heures supplémentaires

Les heures supplémentaires permettent d'adapter l'activité d'une entreprise aux besoins réels. Cependant, leur utilisation est strictement encadrée par la loi : il existe un contingent d'heures supplémentaires à ne pas dépasser... sauf conditions particulières.

Alors comment fonctionne ce contingent ?

Pour tout savoir, découvrez notre Note d'Information en cliquant sur l'image ci-contre :

À retrouver aussi dans votre Espace Client, onglets Documents Pratiques.



TRUCS & ASTUCES

Module de Simulation de bulletin

Découvrez le nouveau module de simulation : Créez, ajustez et testez des bulletins pour vos salariés (nouveaux ou existants), avec un rendu identique au réel, mais sans risque pour votre production :

- >> Validez un nouvel embauché avant passage en prod ;
- >> Vérifiez une modification de contrat ou de salaire ;
- >> Comparez plusieurs scénarios en toute sécurité.

Un véritable bac à sable sécurisé pour anticiper, fiabiliser et gagner du temps !

Voir la fiche [Effectuer une simulation de bulletin](#).

Brut fiscal N-I - Automatisation du calcul dans les EV en cas de sortie du salarié

Désormais, en cas de départ, nous calculons et préalimentons automatiquement le brut fiscal N-I du salarié, lorsque le programme détecte que tous les bulletins du salarié sur l'année précédente sont présents dans le logiciel.

Voir la fiche [Paramétrer une indemnité de fin de contrat](#).

Aide pratique Heures Supplémentaires - Temps partiel

Désormais, les cases de saisie des heures supplémentaires seront grisées en cas de détection de temps partiel, afin d'éviter toute erreur.

Voir la fiche [Saisir les heures](#).

Affichage du type de DSN d'arrêt

En cas de signalement d'arrêt "Annule et Remplace" ou "Reprise anticipée", une mention spécifique est désormais affichée dans le suivi des attestations de salaire (Historiques salariés) et dans le suivi DSIJ (Télédéclarations) pour faciliter le suivi des DSN générées :

- >> "AR" pour Annule et Remplace ;
- >> "RepAnt" pour Reprise anticipée.

Fiabilisation du statut conventionnel déclaré en DSN

Une alerte a été ajoutée dans la fiche Salarié afin de signaler l'absence de données dans les champs :

- >> Code statut professionnel ;
- >> Code statut catégoriel CC.

En l'absence de ces informations, le code "statut conventionnel" en DSN (rubrique 40.OO2) est renseigné avec une valeur par défaut, ce qui peut entraîner des erreurs déclaratives en DSN.

Pour garantir la fiabilité des données transmises, bien compléter ces deux champs dès la création ou la mise à jour d'une fiche Salarié.

Versement mobilité - Salariés sortis

Le profil ANNULE-TRS a été corrigé afin de permettre la régularisation du versement mobilité pour les salariés sortis.



Vous souhaitez plus d'informations sur un des sujets ?
Vous avez des suggestions pour le prochain numéro ?

Contactez Mme Paie :
mmepaie@mcreuzot.com
02 38 66 36 81